



## ***Instructions de Course***

### **CHALLENGE 2019/2020 de la BAIE D'AIGUES MORTES *HABITABLE***

Grade : 5B

Organisé conjointement par :

SOCIETE NAUTIQUE  
GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE  
Yacht Club - Quai d'Escale -30240 PORT CAMARGUE  
04.66.53.29.47  
contact@[sngrpc.com](mailto:sngrpc.com) - [www.sngrpc.com](http://www.sngrpc.com)

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE  
Esplanade Jean Baumel  
34280 LA GRANDE MOTTE  
Tél : 04 67 56 19 10 – [ycgm@ycgm.fr](mailto:ycgm@ycgm.fr) [www.ycgm.fr](http://www.ycgm.fr)

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil cf.heures légales selon la date de la course du Challenge.

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur les tableaux officiels d'information situés aux clubs de Port Camargue et de La Grande Motte.

Le matin de la régates, si possible, il sera procédé à un briefing météorologique et sur l'organisation de la journée. Au retour il y aura un débriefing de la régata avec si possible une visualisation des vidéos prises durant la régata.

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés aux clubs de Port Camargue et de La Grande Motte.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

## 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues :

- Dimanche 13 octobre 2019
- Dimanche 27 octobre 2019
- Dimanche 24 novembre 2019
- Dimanche 8 décembre 2019
- Dimanche 19 janvier 2020
- Dimanche 2 février 2020
- Dimanche 23 février 2020
- Dimanche 15 mars 2020

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : **10h30**.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

## 6.1 Définition des groupes de classes et de leur pavillon d'avertissement

La flotte sera divisée en 3 groupes.

Les groupes seront identifiés comme suit :

GRUPE 1 – Flamme **JAUNE** : bateaux ayant un rating T/D < ou = +5

GRUPE 2 – Flamme **ROSE** : bateaux ayant un rating T/D > +5

GRUPE 3 \_ Flamme **BLEU** : bateaux multicoques

Les flammes seront portées de façon visible dans l'axe ou à bâbord. Ex : sur le pataras ou le hauban bâbord.

Ces groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de bateaux engagés lors de la première course du challenge 2019.

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est la baie d'Aigues-Mortes.

7.1 La zone de départ pourra être précisée par le Comité de Course au moment du briefing des concurrents ou par VHF.

7.2 Si la zone de départ n'est pas précisée au briefing ou par VHF, elle se situera au point de rassemblement en **R** :

**Position : 43°31,8 N – 04°05,6' E**

Le Comité de Course pourra par la suite être amené à se déplacer selon la nécessité du parcours choisi. Dans ce cas il arborera le pavillon L : « suivez-moi »

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et affichera le cap du premier bord du parcours.

8.3 Quand il y a une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques de la porte.

8.4 Cas des parcours côtiers : L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement (voir § 9.1 des IC). L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

8.5 Les parcours côtiers pourront être modifiés par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques prévues.

8.6 Le Comité de course à sa discrétion, se donne la possibilité de séparer le groupe 3 du groupe 1 et 2 par un départ et un parcours différent.

## 9. MARQUES

9.1 Description des marques

<i>GROUPES</i>	<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
GRUPE 1 GRUPE 2 GRUPE 3	Bouée ORANGE FLUO	<b>Marque de dégagement</b> Bouée JAUNE <b>Autres marques</b> Bouée ROUGE	Bouée JAUNE	Bouée BLANCHE

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont des zones interdites à la navigation, notamment les zones conchylicoles et la partie du Cantonnement de Porquières interdit à la navigation, les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs, les marques cardinales sauf précisions prévues spécifiquement dans les parcours côtiers.

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 **Bateaux en attente** : Les séries de bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres séries.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1.a Lors d'un parcours construit pour les GROUPES 1,2 et 3. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine ou telle que décrite en 9.
- 12.1 b Lors d'un parcours côtier pour les GROUPES 1,2 et 3 l'envoi du pavillon C à une marque signifie « rejoignez directement la ligne d'arrivée ».
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1
- 12.3 En cas de changement de parcours la marque 2 n'est plus marque de parcours.

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée par un alignement entre le côté parcours de la bouée d'arrivée telle que décrite dans le paragraphe 9 et le mât du bateau Comité de Course arborant le pavillon orange et bleu ou S en cas de parcours réduit.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Temps limites et temps cible pour parcours construit :

Groupe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier
Groupe 1, 2,3	45 mn	1h30

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

- 15.2 Les bateaux d'un même groupe manquant à finir dans les 30mn pour un parcours construit et 60 mn pour un parcours côtier après le quatrième bateau de leur groupe ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du YCGM ou de la SNGRPC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury du YCGM ou dans la salle du jury du SNGRPC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Evacuation des détritrus
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Communication radio et téléphone
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.
- 16.7 En ajout de la règle 61. Il est demandé au bateau ayant l'intention de réclamer, de hélér « protest » à la VHF en nommant les bateaux incriminés.

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 Le Challenge comporte 8 régates en baie d'Aigues Mortes. Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points « a minima ».
- Il sera effectué un classement séparé pour les groupes constitués (voir en 6.1)
- Cependant, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ces groupes de classes et/ou de classer en monotype certains bateaux en fonction du nombre de participants (5 bateaux minimum seront requis pour constituer un groupe de classe ou une classe monotype).
- Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima. Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, BFD, UFD, DNE, recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1.
- Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.
- Les DNC et bateaux absents recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la course plus 2
- Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points.
- En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course
- Aucun changement de rating ne sera accepté en cours de challenge.

### 17.2 Coefficients

Parcours construits et côtiers: coefficient 1

Les résultats seront calculés en temps compensé :

- En Temps sur Temps pour les parcours construits
- En Temps sur Distance pour les parcours côtiers

Le CVL sera appliqué pour tous les parcours

Si un bateau ne justifie pas d'un contrat de jauge Osiris Habitable, un handicap provisoire lui sera fourni par le Comité de Jauge avec obligation de régulariser auprès du délégué Osiris Habitable. Il sera classé BIS.

Application de l'Article 12 des Règles de Course de la Classe HN (Limitations, Bonus, malus, vérifications).

Pour les résultats du groupe 3 le calcul de temps sera en temps réel, si aucun calcul de temps compensé n'est possible.

### 17.3 Courses retirées

(a) Quand moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 6 à 11 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 12 à 17 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

(d) Quand 18 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvais scores.

17.4 L'abréviation DPI pour « pénalité discrétionnaire infligée » s'appliquera.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.2 Le canal VHF utilisé en course est : **72** et celui de dégagement 08.

18.3 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents dans une même journée ne sera pas autorisé.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé dans la même journée sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou le délégué régional Osiris Habitable, ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 21. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**22. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**27. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**28. INTERVENTION EXTERIEURE**

L'entraîneur qui suit le Challenge est autorisé à communiquer avec les équipages durant les courses. Ceci modifie la RCV 41.c  
Sous la direction du comité de course il est autorisé à venir en renfort à l'équipe de mouilleur.

**29. PRIX**

Palmarès et remise des prix :  
Dimanche 15 mars 2020 au SNGRPC à 18 heures.

**30. DECISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

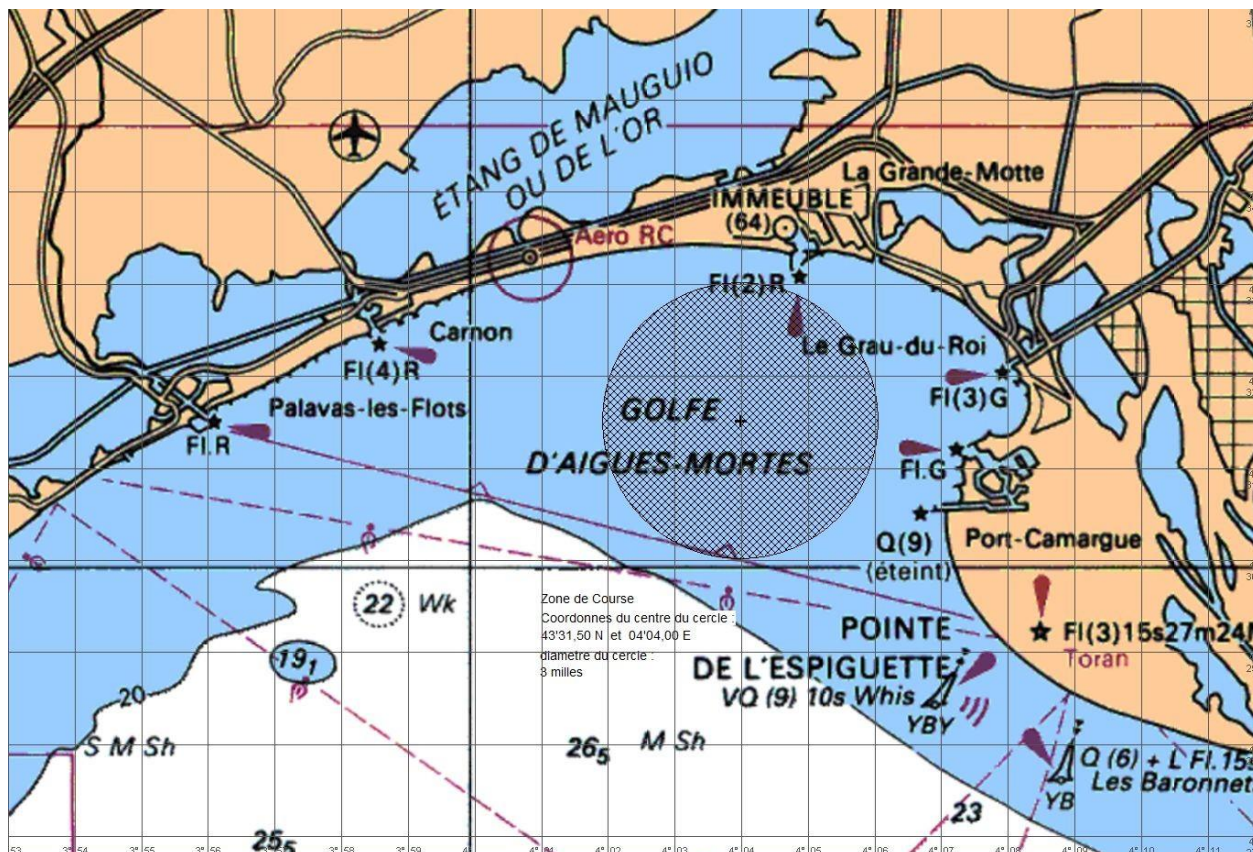
**COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL**

**Comité de course :**  
Denis Reynaud

**Président du Jury :**  
Christian Rispe  
Alain Goujon

**Commissaire aux résultats :**  
Marianne Elbeze  
Delphine Casas

## ANNEXE ZONES DE COURSE



### RAPPEL : ZONE DE DEPART

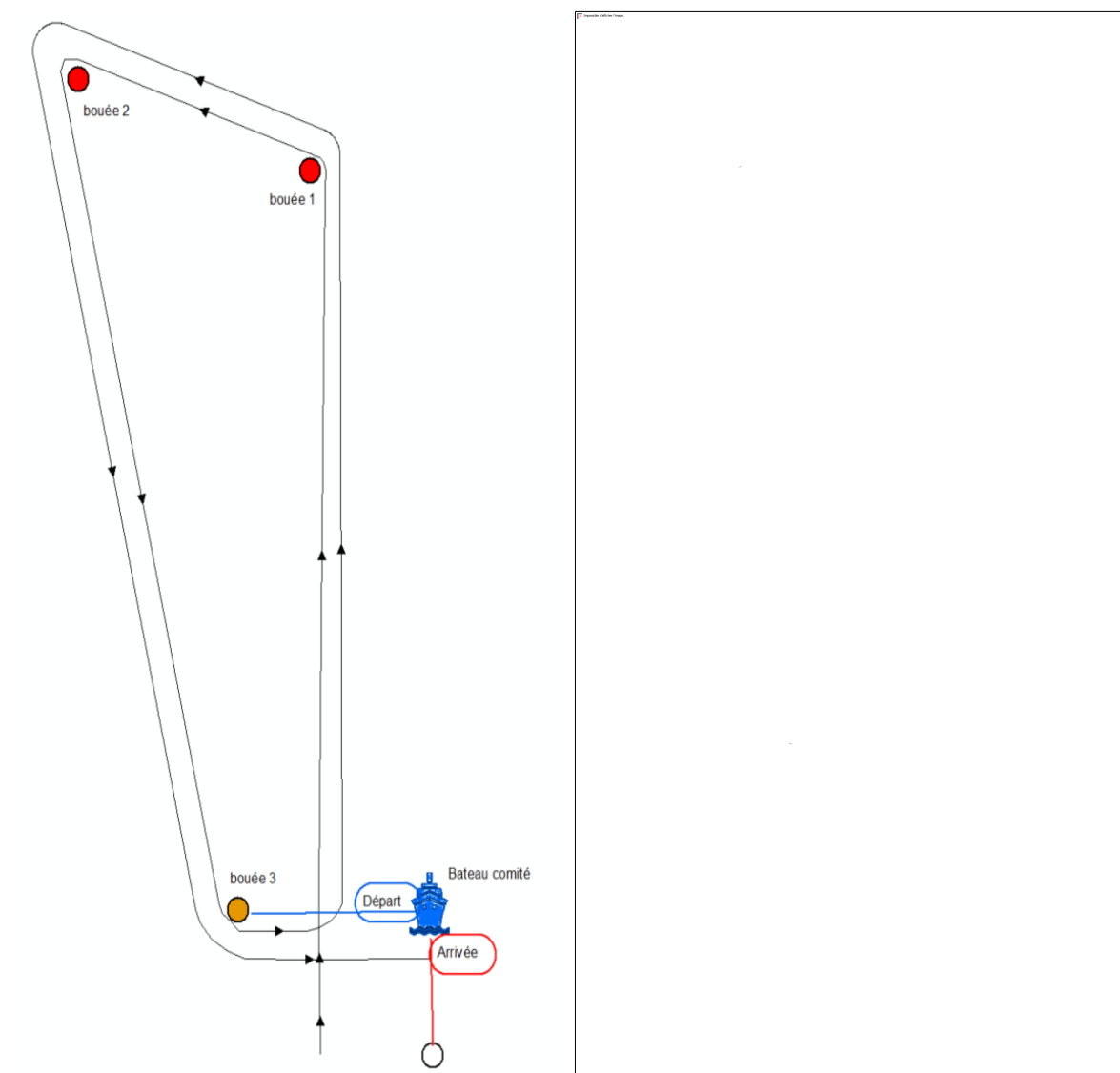
La zone de départ pourra être précisée par le Comité de Course au moment du briefing des concurrents ou par VHF.

Si la zone de départ n'est pas précisée au briefing ou par VHF, elle se situera au point de rassemblement R : **Position : 43°31'800 N – 04°05'600 E**

Le Comité de Course pourra par la suite être amené à se déplacer selon la nécessité du parcours choisi. Dans ce cas il arborera le pavillon L : « suivez-moi »



## ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS HABITABLES (GROUPES 1 et 2)



### Parcours 1

### Parcours 2

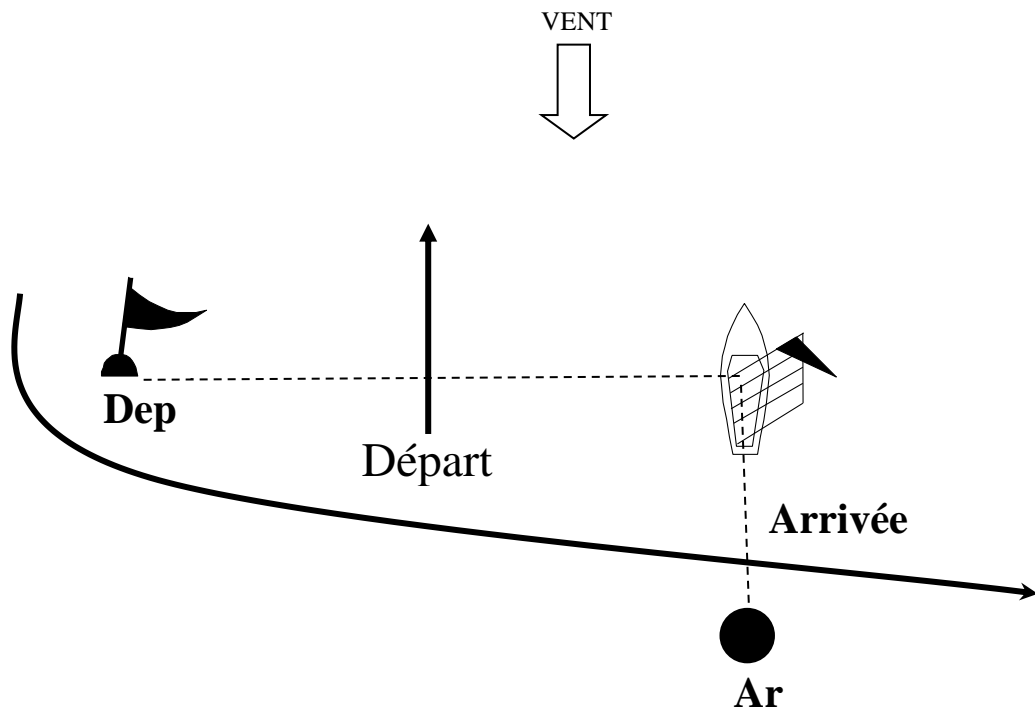
Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée  
 Parcours 2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée  
 Les marques 1-2 et 3 sont à laisser à bâbord

<i>Marques de départ (= Bouée 3 sur le schéma)</i>	<i>Marques de parcours 1 et 2</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée ORANGE FLUO	Bouée ROUGE	Bouée JAUNE	Bouée BLANCHE

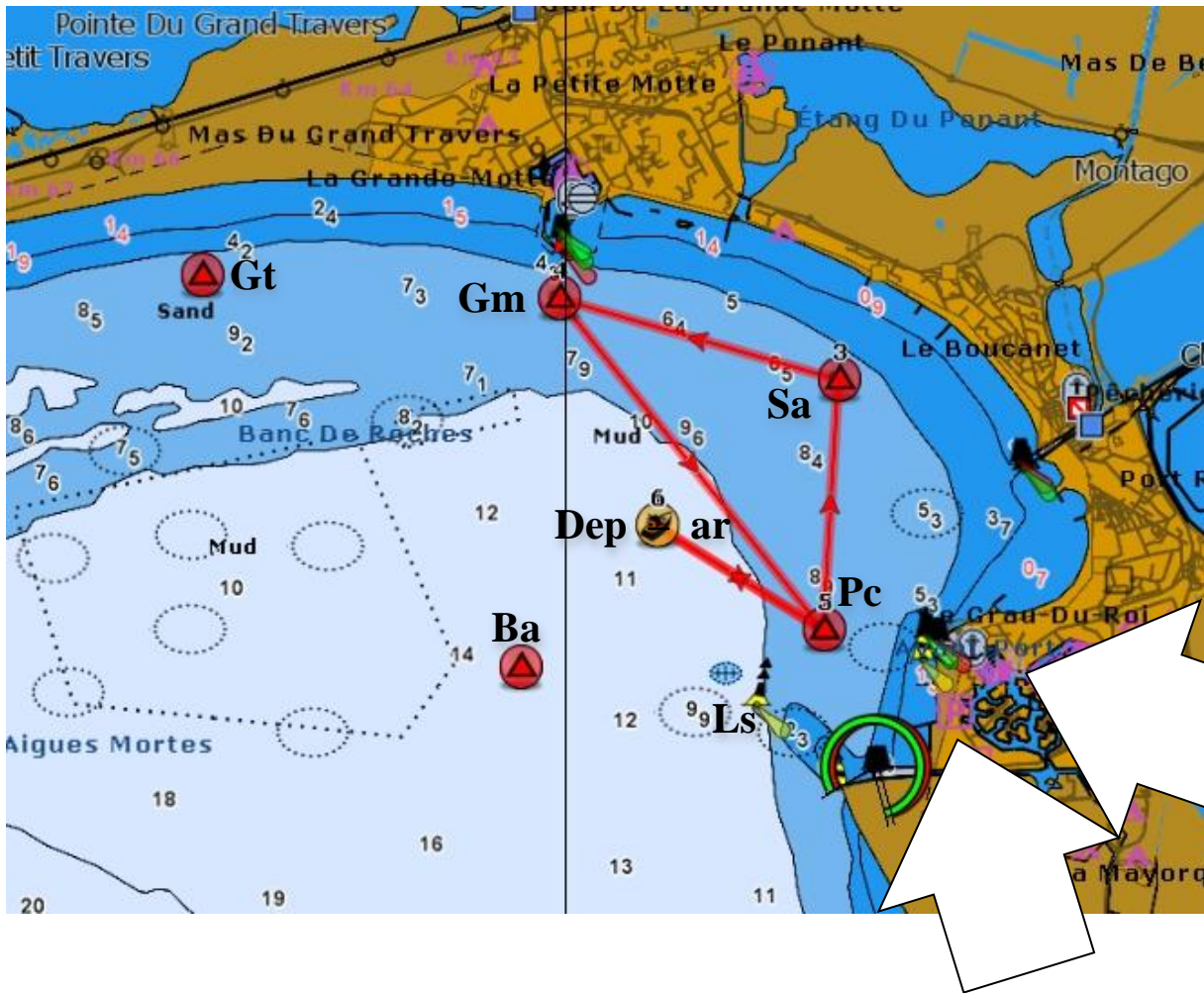
## PARCOURS CÔTIERS HABITABLES (GROUPES 1 et 2)

### Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

Marques	Description
<b>Dep</b> – Bouée de <b>Départ</b>	<b>Bouée ORANGE FLUO</b> Position: 43°31,8' N – 04°05,6' E <b>Ou</b> Position enregistrée au moment du départ.
<b>Ar</b> – Bouée d' <b>Arrivée</b>	<b>Bouée BLANCHE</b> Position: A proximité de la bouée <b>Dep</b> de <b>Départ</b> , sous le vent du bateau Comité (cf. schéma)
<b>D</b> – Bouée de dégagement :	<b>Bouée JAUNE</b> A +/- 1 mille de R dans l'axe du vent
<b>Es</b> – Cardinale Espiguette :	43°29,2' N – 04°06,4' E
<b>Ls</b> – Cardinale Nord Les Sables	43°31' N – 04°06,3' E
Cardinale Sud Baronnets	43°27,6' N et 4°08,8' E
<b>Pc</b> – Bouée de Port Camargue	<b>Bouée ROUGE</b> 43°31,3' N – 04°06,6' E
<b>Gm</b> – Bouée de La Grande Motte	<b>Bouée ROUGE</b> 43°32,95' N – 04°04,8' E
<b>Sa</b> – Bouée du Sana	<b>Bouée ROUGE</b> 43°32,5' N – 04°06,7' E
<b>Gt</b> – Bouée du Grand travers	<b>Bouée ROUGE</b> 43°33' N – 04°02,5' E
<b>Ba</b> – Bouée de la Baie d'Aigues Mortes	<b>Bouée ROUGE</b> 43°31,12' N – 04°04,6' E
<b>EMISSAIRE de Montpellier :</b> marques spéciales :	<b>Bouées Jaunes</b> 43°25,885' N' et 3°58,12' E 43°26,02' N et 3°57,77' E 43°26,3' N et 3°57,8' E 46°26,17 N et 3°58,18' E
<b>ZONE CONCHYLICOLE</b>	43°26,8 N' et 3°50,9 E' 43°26,1 N' et 3°51,4' E 43°27,5' N et 3°54,5' E 43°28,1' N et 3°53,9' E
<b>CANTONNEMENT DE PORQUIERES</b>	43°30,77' N et 3°58,003' E 43°30,971' N et 3°58,631' E 43°30,599' N et 3°59,153' E 43°30,323' N et 3°58,296' E

**Schéma de la zone de départ et d'arrivée des parcours côtiers**

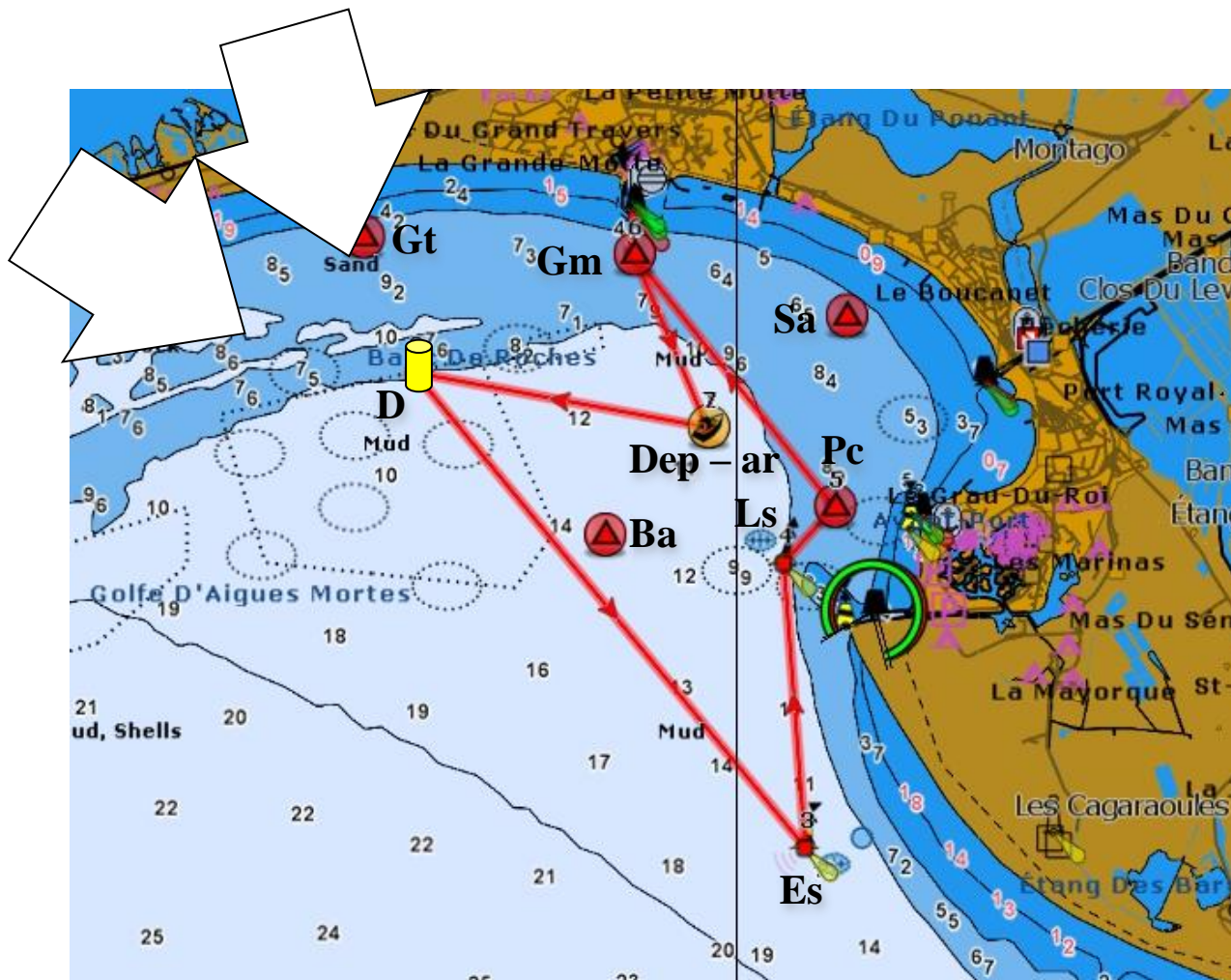
## PARCOURS CÔTIER n°3



Parcours 3 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **Pc** à bâbord –  
**Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Pc** à tribord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 8 milles

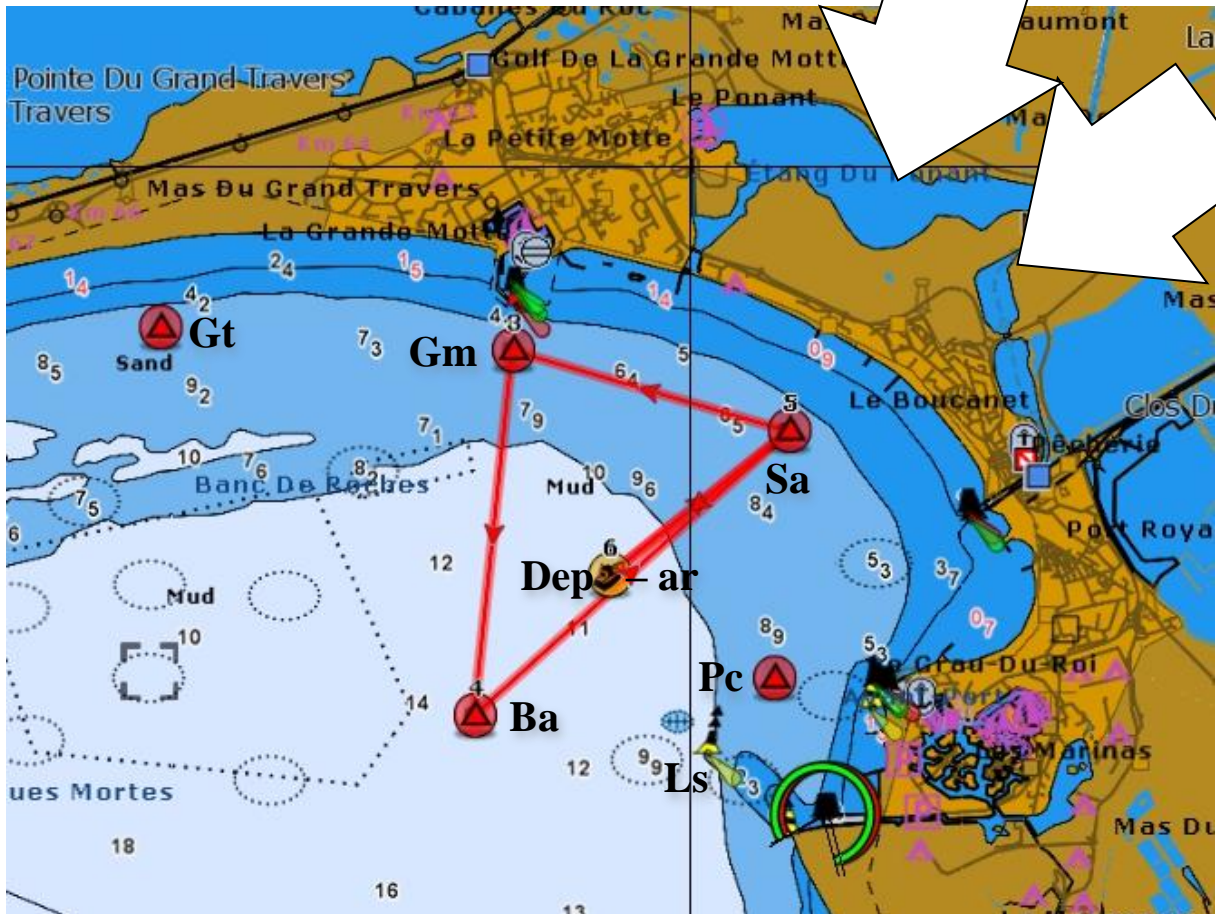
## PARCOURS CÔTIER n°4



Parcours 4 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Es** à bâbord –  
**Ls** à tribord – **Pc** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

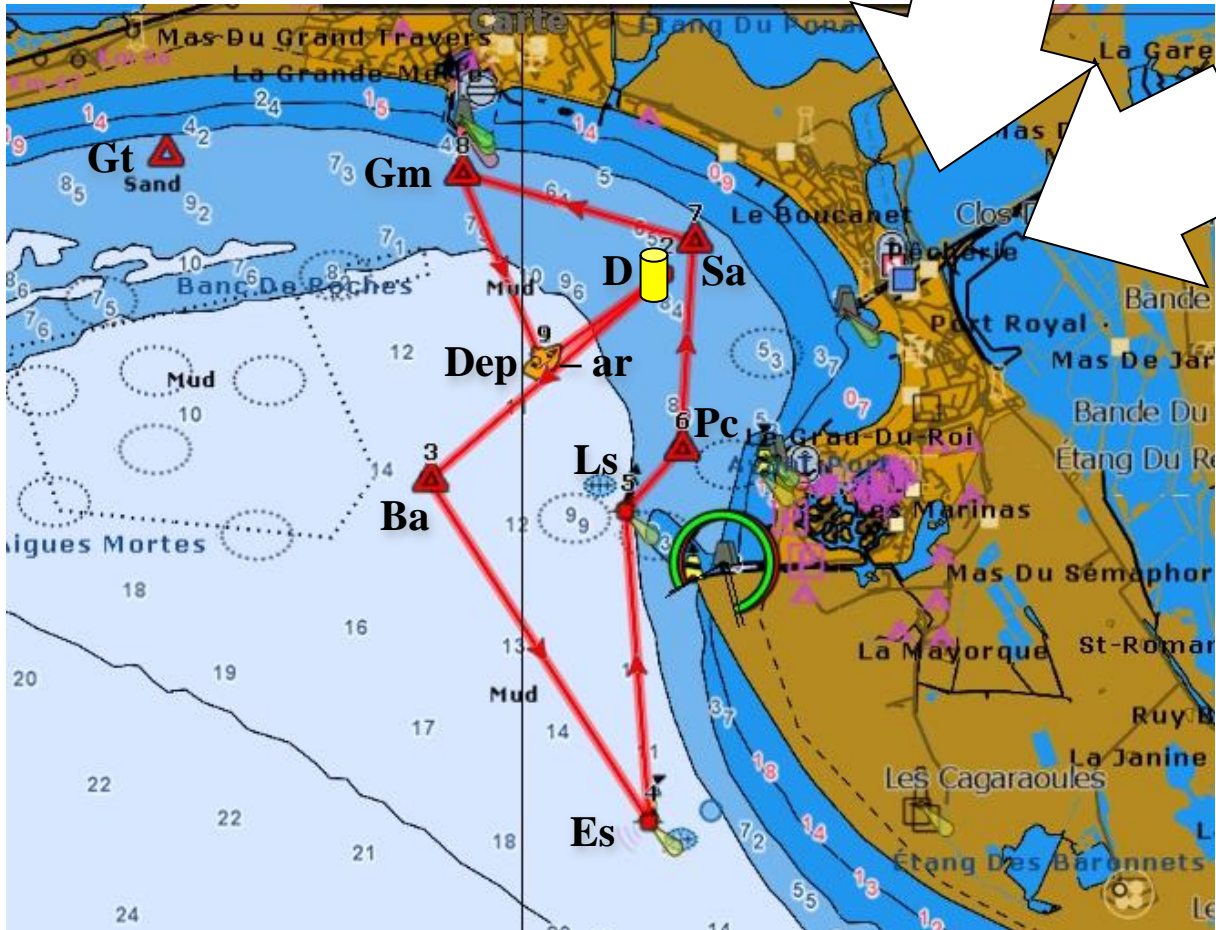
## PARCOURS CÔTIER n°5



Parcours 5 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Ba** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 8 milles

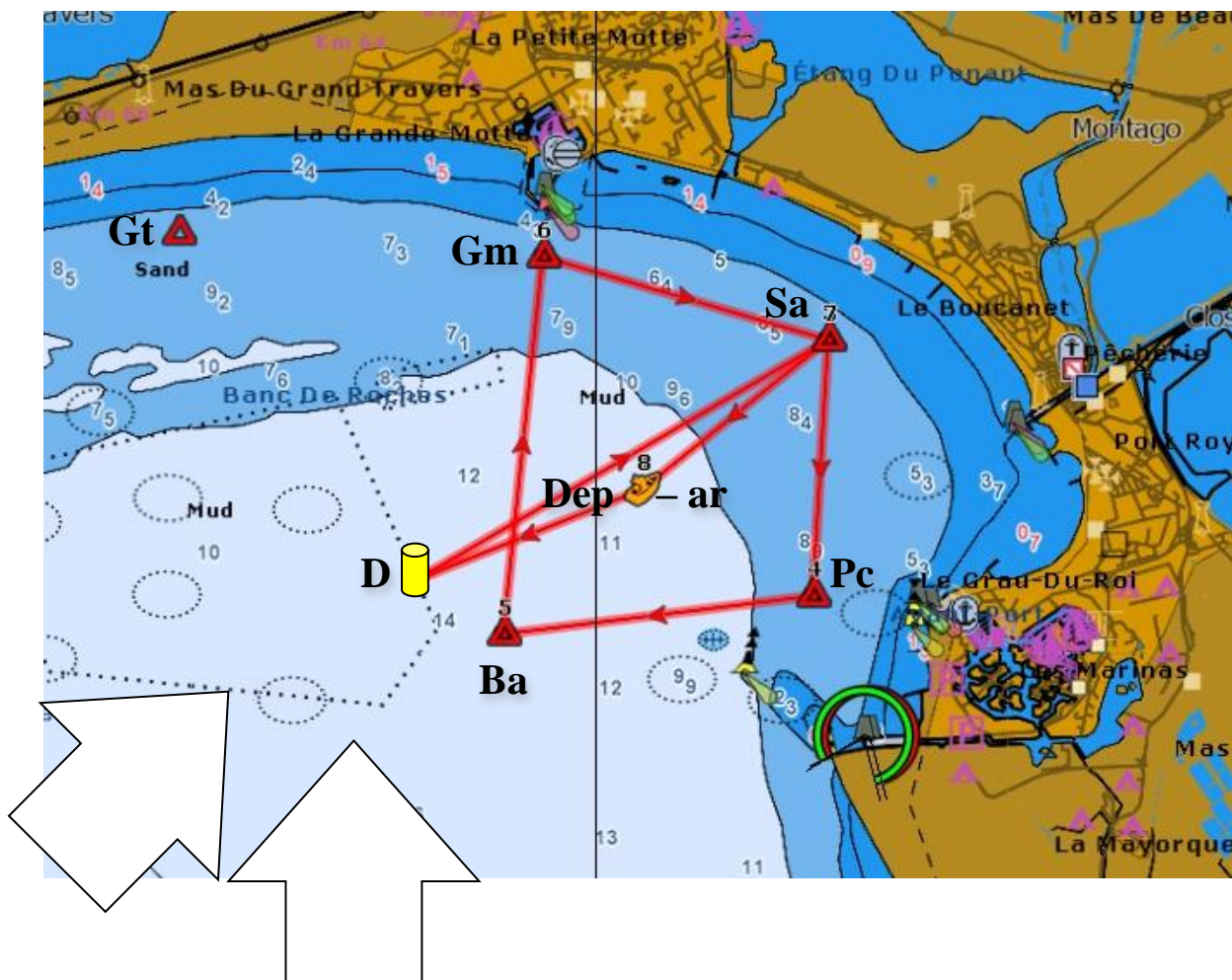
## PARCOURS CÔTIER n°6



Parcours 6 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Ba** à bâbord –  
**Es** à bâbord – **Ls** à tribord – **Pc** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord –  
**Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

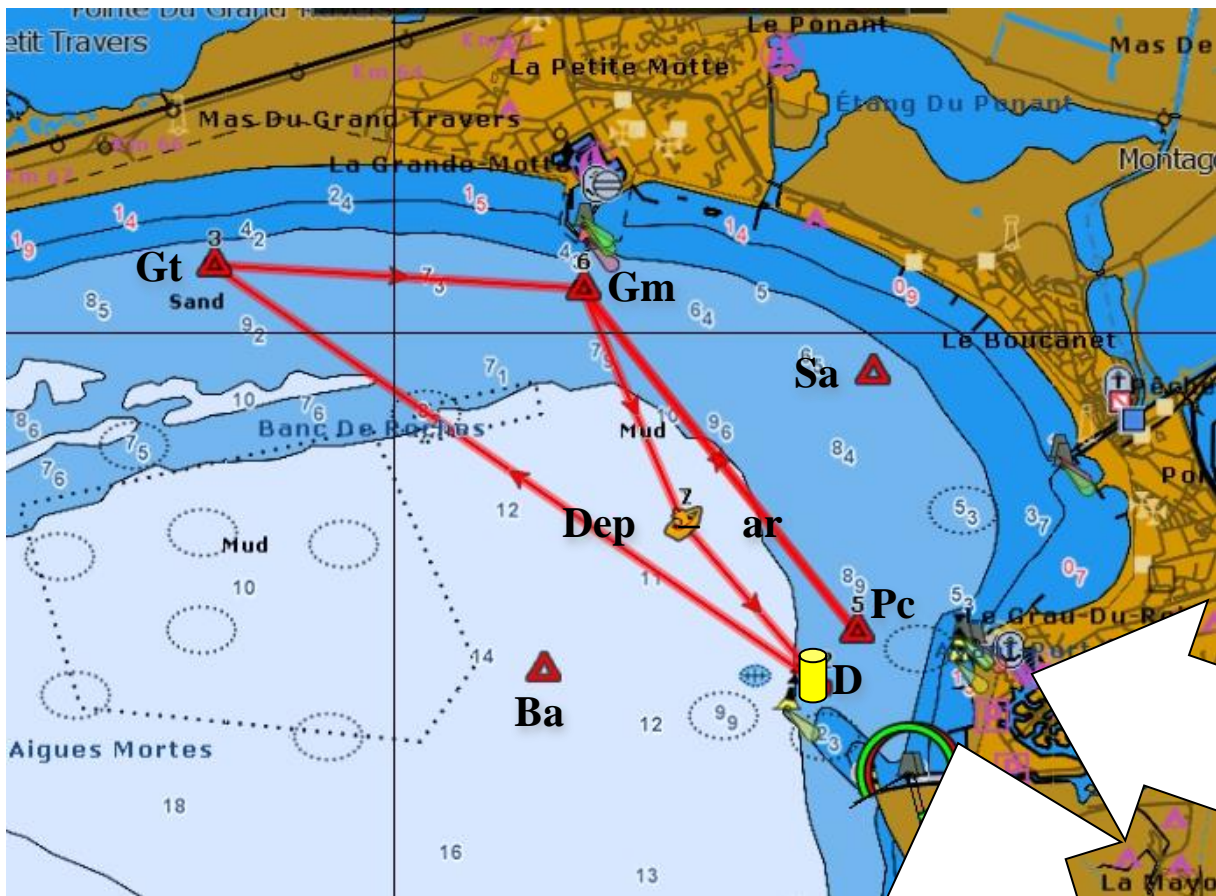
## PARCOURS CÔTIER n°7



Parcours 7 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Sa** à tribord –  
**Pc** à tribord – **Ba** à tribord – **Gm** à tribord – **Sa** à tribord – **Dep** à babord – **Ar**  
 Arrivée



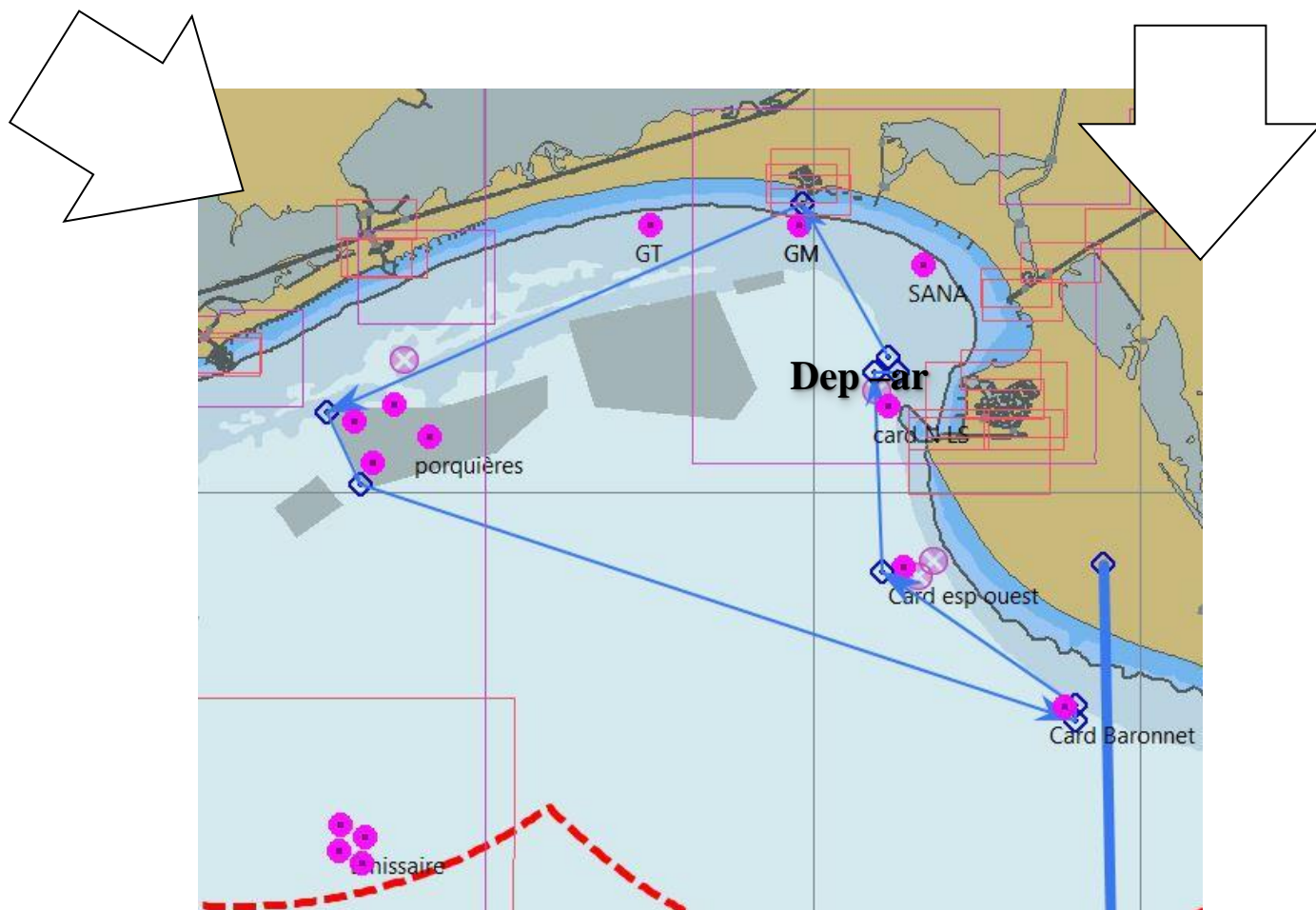
## PARCOURS CÔTIER n°8



Parcours 8 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Gt** à tribord –  
**Gm** à tribord – **Pc** à tribord – **Gm** à tribord – **Dep** à babord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

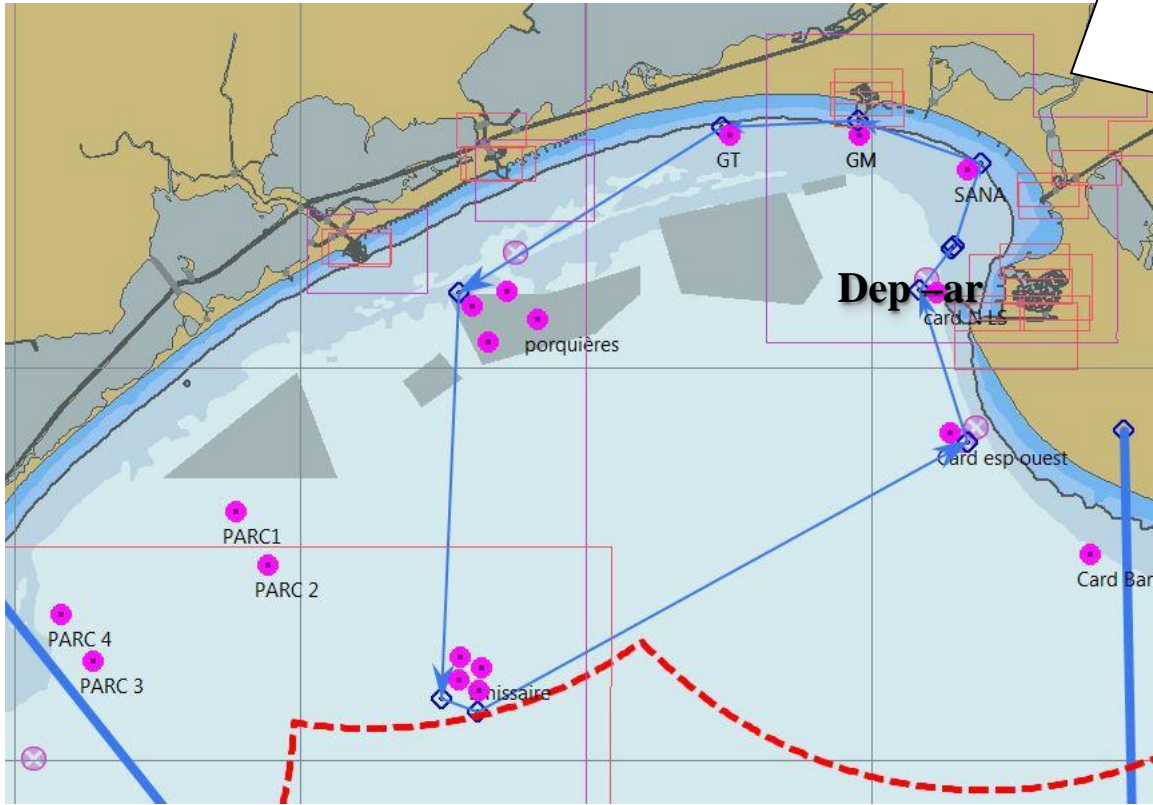
## PARCOURS CÔTIER n°9



Parcours 9 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **GM** à babord – **Cantonnement des Porquières** à Babord, - **Cardinale des Baronnets** à Babord – **Cardinale Espiguette** à Tribord – **Cardinale LS** à tribord – **Dep** à babord - **Ar** Arrivée

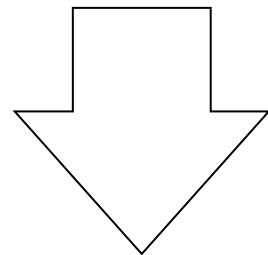
Environ 22 milles

## PARCOURS CÔTIER n°10

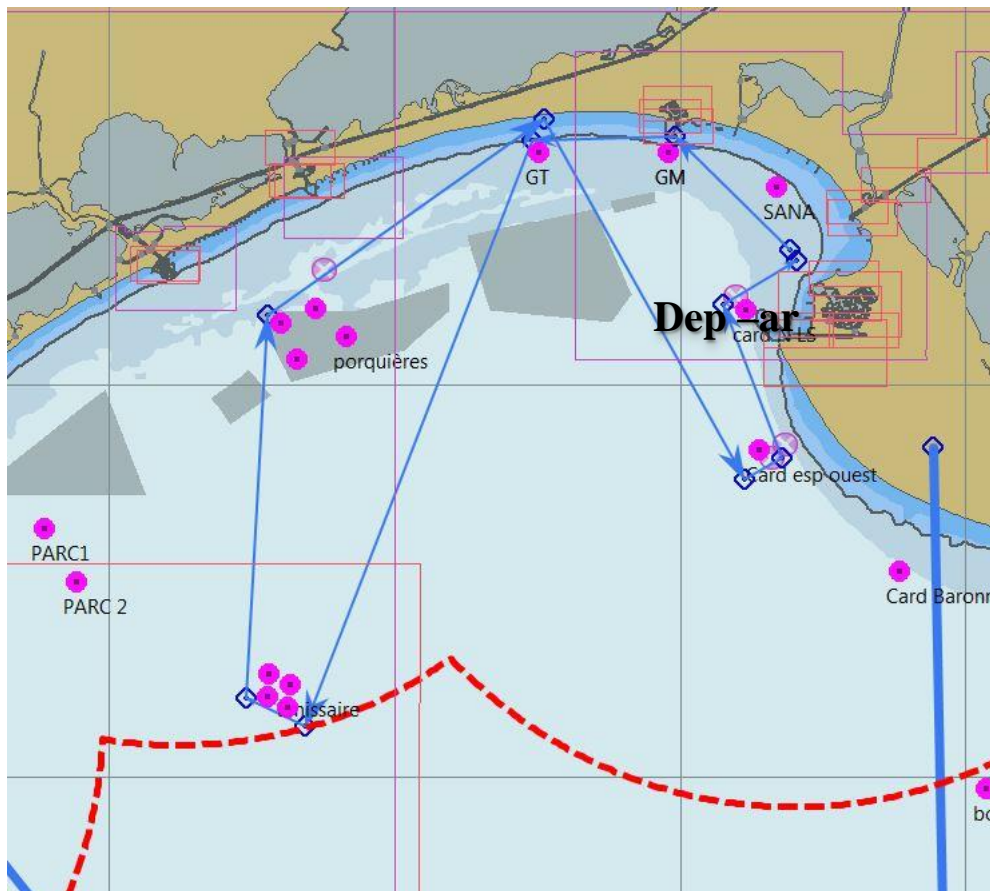


Parcours 10 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **SANA** à babord -  
**GM** à babord – **GT** à babord - **Cantonnement de Porquières** à Babord, -  
**Emissaire de Montpellier** à Babord – **Cardinale Espiguette** à Babord – **Cardinale**  
**LS** à tribord – **Dep** à babord - **Ar** Arrivée

Environ 24 milles



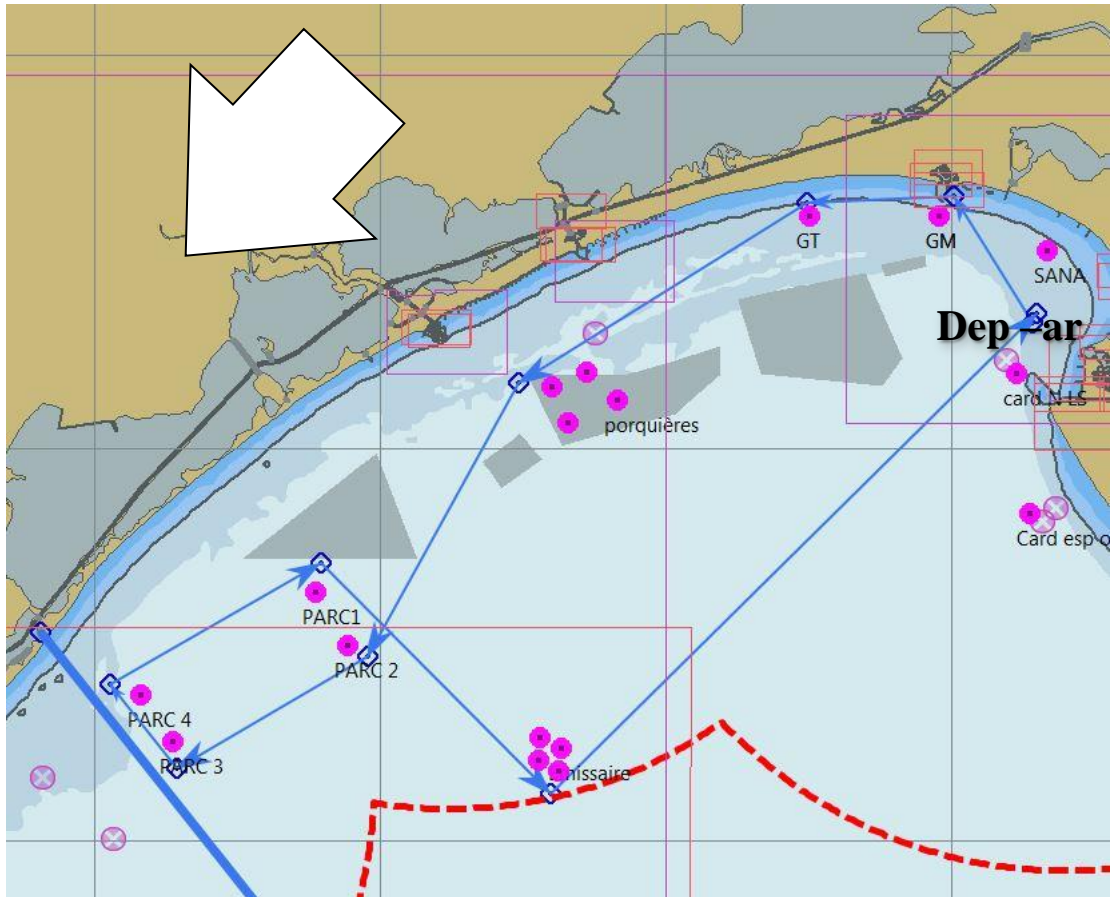
## PARCOURS CÔTIER n°11



Parcours 11 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **GM** à babord – **GT** à babord - **Emissaire de Montpellier** à tribord - **Cantonement de Porquières** à tribord– **GT** à tribord - **Cardinale Espiguette** à Babord – **Cardinale LS** à tribord – **Dep** à babord - **Ar** Arrivée

Environ 31 milles

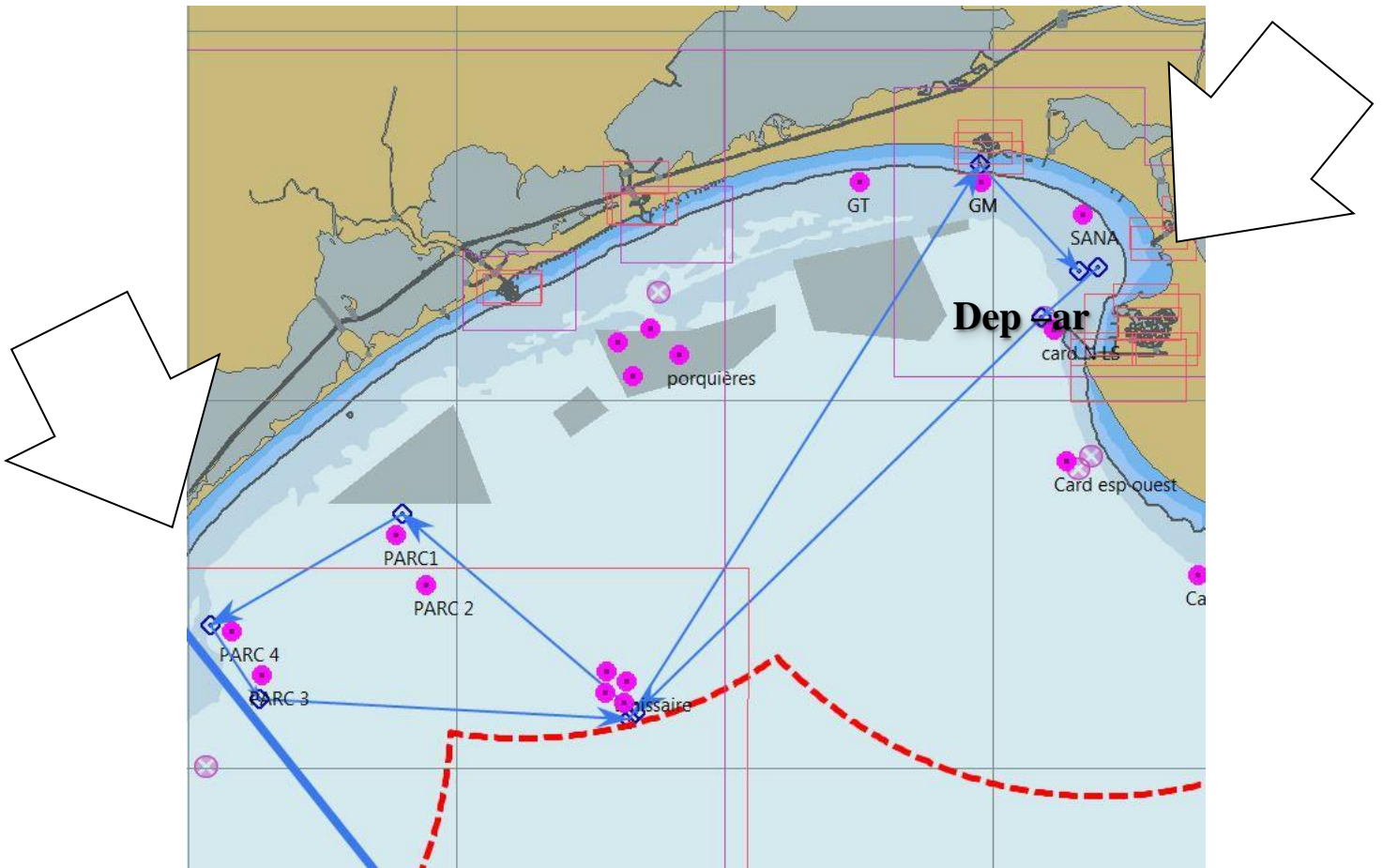
## PARCOURS CÔTIER n°12



Parcours 12 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **GM** à babord – **GT** à babord - **Cantonement de Porquières** à babord – **Zone conchylicole** à tribord - **Emissaire de Montpellier** à babord – **Cardinale LS** à tribord – **Dep** à babord - **Ar** Arrivée

Environ 32 milles

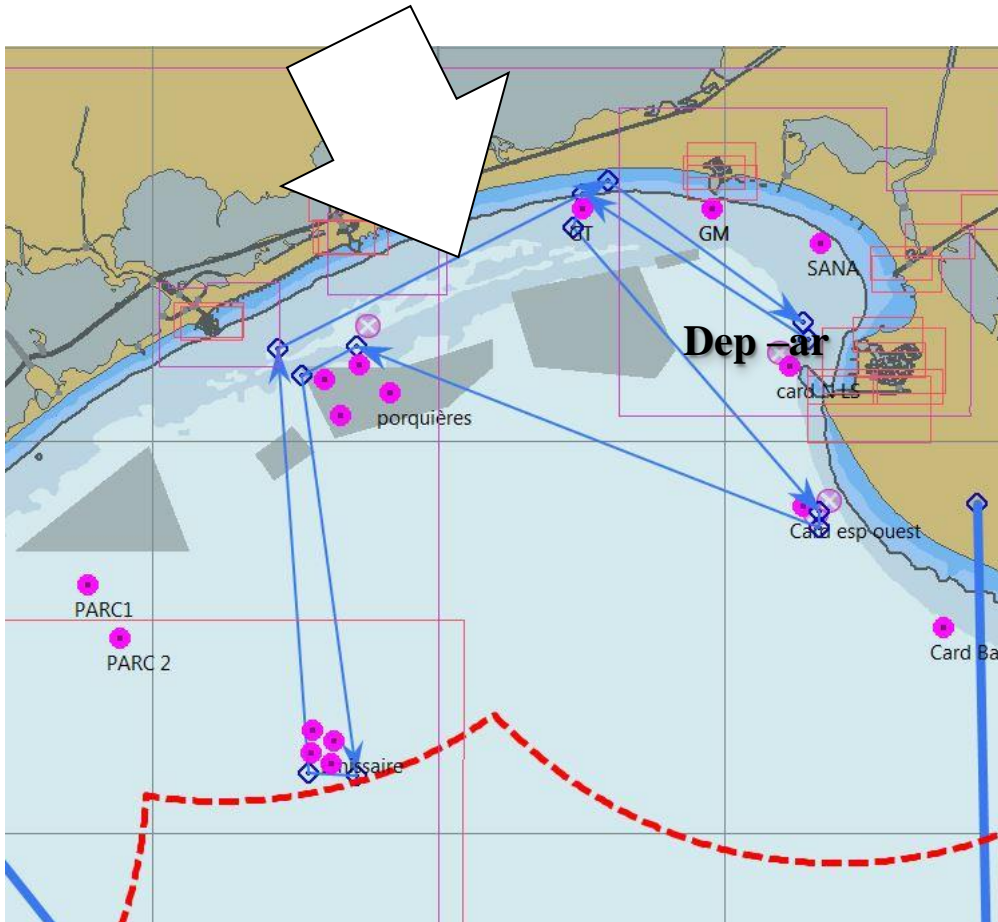
## PARCOURS CÔTIER n°13



Parcours 13 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle - **Emissaire de Montpellier** à tribord - **Zone conchylicole** à babord - **Emissaire de Montpellier** à babord – **GM** à tribord– **Dep** à babord - **Ar** Arrivée

Environ 33 milles

## PARCOURS CÔTIER n°14

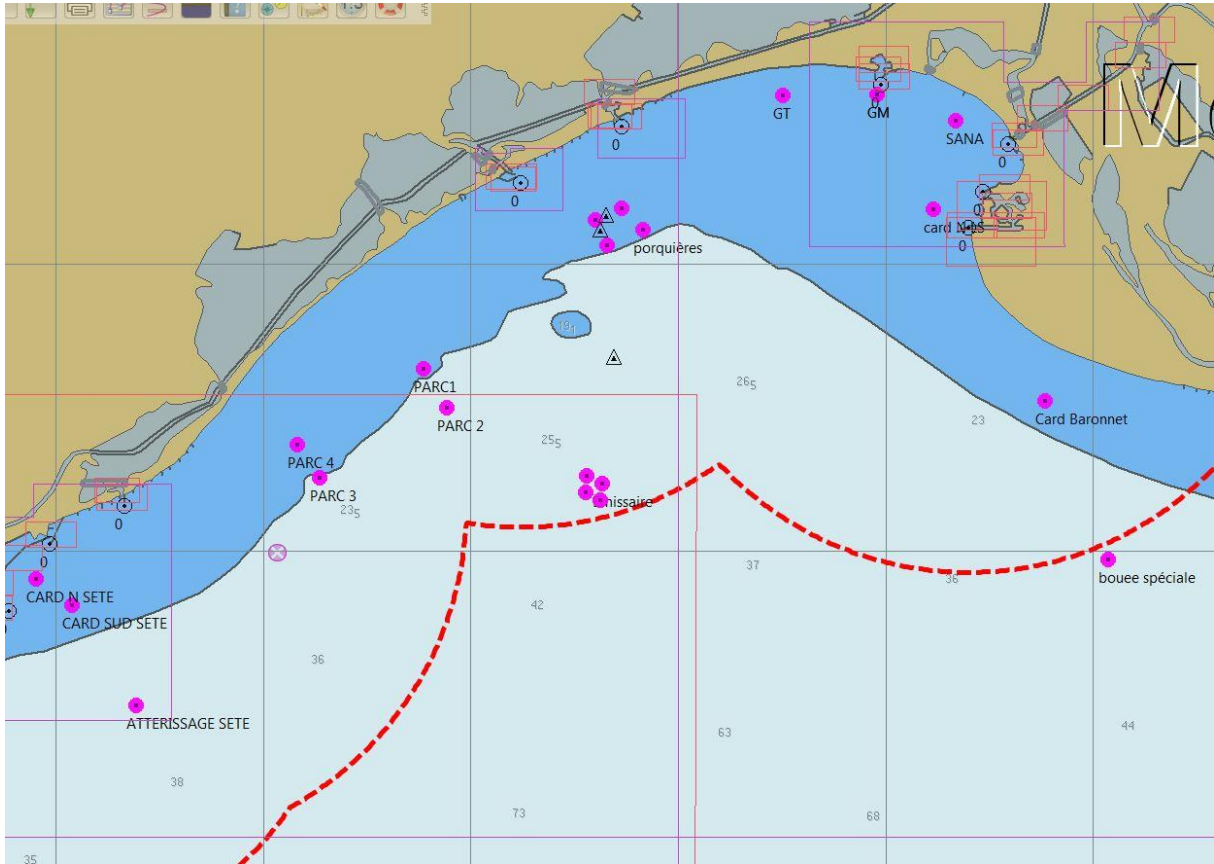


Parcours 14 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle - **GT** à babord – **Cardinale Espiguette** à tribord - **Cantonnement de Porquères** à babord  
**Emissaire de Montpellier** à tribord - **Cantonnement de Porquères** à tribord - **GT** à tribord– **Dep** à babord - **Ar** Arrivée

Environ 35 milles

# PARCOURS CÔTIER n°15

A discrétion du comité de course





## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »